

Déclaration d'ouverture du Japon en séance plénière

Au nom de la délégation japonaise, je souhaiterais exprimer ma profonde gratitude au gouvernement de la République arabe d'Égypte d'accueillir cette importante réunion dans cette ville en plein essor, le Nouveau Caire, en dépit de la situation difficile récente. Je tiens également à remercier le personnel du Secrétariat de l'ICCAT pour l'excellente préparation et l'organisation de la 28^e réunion ordinaire de la Commission.

De 2020 à 2021, la Commission n'a pas pu tenir sa réunion annuelle en personne en raison de la pandémie mondiale, ce qui a entraîné la reconduction de nombreuses mesures de gestion importantes. Bien que la Commission ait recommencé à tenir une réunion en personne l'année dernière, il reste encore de nombreuses questions en suspens ; on ne saurait donc trop insister sur l'importance de cette réunion.

Cette année, la Commission doit s'attaquer à l'une des négociations les plus difficiles, à savoir les mesures de gestion pour les thonidés tropicaux, en particulier le thon obèse. Bien que l'évaluation du stock de thon obèse de 2021 ait montré des résultats quelque peu optimistes, y compris l'augmentation potentielle du TAC, l'introduction de programmes de gestion visant à maintenir le total des captures en dessous du TAC reste urgente. Ces programmes devraient tenir compte des aspirations croissantes des CPC en développement. L'augmentation potentielle du TAC peut être utilisée à cette fin. En outre, afin d'augmenter davantage le TAC pour tenir compte des intérêts des CPC en développement, il est essentiel de réduire la capture de poissons juvéniles et d'améliorer la productivité des thonidés tropicaux, y compris par le biais d'une gestion plus stricte des DCP. C'est dans cet esprit que le Japon, avec les co-sponsors, a mis sur la table la proposition de mesures de gestion pour les thonidés tropicaux. Le Japon désire coopérer avec les Présidents et les autres CPC afin de trouver un terrain d'entente sur cette question importante.

Le Japon tient à souligner ce qui suit en ce qui concerne les limites de capture. Certaines CPC considèrent et proposent en fait que la limite de capture du Japon devrait et pourrait être réduite de façon drastique sur la base du récent registre de capture. S'il est vrai que le Japon n'a pas pleinement utilisé sa limite de capture pendant plusieurs années pour diverses raisons, la capture du Japon s'est rétablie au cours des deux dernières années. En outre, lorsque le Japon n'a pas pleinement utilisé sa limite de capture, le stock de thon obèse était en mauvais état. Le Japon estime que la sous-utilisation de la limite de capture lorsque le stock était surexploité devrait être appréciée et non pénalisée. À cet égard, le Japon et les cosponsors proposent que si une CPC n'utilise pas pleinement sa limite de capture à l'avenir, cette CPC devra renoncer à une partie de la limite de capture.

Les efforts visant à renforcer la traçabilité des espèces de thonidés et à améliorer la transparence dans les pêcheries de thonidés sont également importants. Cette année, la Commission devrait décider d'étendre le système de documentation des captures (CDS). Le Japon a soumis la proposition d'établissement d'un groupe de travail permanent sur le CDS et espère que la Commission adoptera cette proposition lors de cette réunion. Nous encourageons sincèrement le plus grand nombre possible de CPC à participer aux futurs groupes de travail et à fournir leurs idées sur l'expansion du CDS.

Enfin, le Japon encourage vivement les autres CPC à accélérer leurs procédures internes respectives d'acceptation du Protocole visant à amender la Convention de l'ICCAT afin que ce Protocole entre en vigueur dès que possible.

Le Japon est prêt à travailler avec d'autres délégations distinguées et souhaite sincèrement que cette réunion soit couronnée de succès et fructueuse.